

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Du pouvoir et des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat sur le mariage chrétien (*suite*). — IV Correspondance romaine. — V Nomination ecclésiastique. — VI Devant le crucifix. — VII Chronique diocésaine.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 7 avril

Fête de Pâques et fin du temps pascal.

ORDO DES FIDELES

Jeu*di*, le 4 avril

Office du JEUDI SAINT, *double de 1e cl.* ; messe propre, (avec consécration des saintes huiles *dans les cathédrales*), reposoir et dépouillement des autels (suivi en quelques églises de la récitation des vêpres et du lavement des pieds).

N-B. Depuis la messe du jeudi saint jusqu'à celle du samedi saint, on ne peut distribuer la communion à l'église.

Vendredi, le 5 avril

Chant de la Passion (selon S. Jean) ; oraisons diverses ; dépouillement et adoration de la croix ; procession et messe des *présanctifiés*.

Samedi, le 6 avril

Bénédictio*n* du feu nouveau, des grains d'encens et du clerge pascal ; prophéties (et bénédiction de l'eau *dans les églises où l'on baptise*) ; litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et MESSE *double de 1e cl.* ; une seule oraison, préface de Pâques.

N-B On peut recevoir la communion à la messe (là où c'est l'usage) ou après la messe, mais non avant.

Dimanche, le 7 avril

FETE DE PAQUES, *double de 1e cl. avec octave privil.* ; d'ici à la Pentecôte on remplace l'Asperges par *Vidi aquam* ; préface de Pâques. — Après vêpres, ant. *Regina caeli*, jusqu'au dim. de la Ste-Trinité.

J. S.